



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 avril 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 034-213401896-20230403-20230018-DE



Délibération N° 2023-018

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, G. NICKLES, B. FALCOU, MJ. FOUQUET, L. DEPAUW, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, C. VORDY, C. BESSIEUX, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, R. KERKHOF, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH, A. MOLINA, N. HEREDIA et N. ALBIGES,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Absent excusé :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : Convention de mise à disposition du domaine public site du Lac de Jouarres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions de la convention. relative à la mise à disposition d'une partie du domaine public cadastrée AY 189 sur la plage du Lac de Jouarres ainsi que l'accès au plan d'eau à la demande de la Société DOMERC FUN JOUARRES,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les conditions de la convention telles que citées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférent



Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 4 avril 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,



Le Maire,
Luc LOUIS